



# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

de la commune de :

PCS



**ARRETE MUNICIPAL**  
n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_  
**portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde**

Le Maire de la Commune de \_\_\_\_\_

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et ses articles L 731-3, R 731-1 et suivants relatifs au plan communal de sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : *tempête, canicule, orage, (autres risques à préciser)* ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de \_\_\_\_\_ est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événement sur la commune.

**Article 2** : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

**Article 3** : Le plan communale de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4** : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

**Article 5** : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de \_\_\_\_\_ dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le Maire

## Mise à jour du PCS

Pages modifiées	Objet de la modification	Date
-----------------	--------------------------	------

# SOMMAIRE

## **1 – Identification des risques sur la commune**

**page 01**

1.1 – Liste des aléas

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Etablissements sensibles
- Populations nécessitant une attention particulière
- Autres vulnérabilités

## **2 – Organiser la réponse communale**

**page 04**

2.1 – Modalités d'activation du PCS ( schéma)

2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma)

2.3 – Répartition des tâches de l'équipe municipale

2.4 – Organisation de l'alerte

- Liste des contacts pour la préfecture
- Qui alerter: alerte générale – alerte spécifique

2.5 - Soutien des populations: mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

## **3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés**

**page 10**

3.1 – Moyens humains

3.2 – Moyens matériels

## **4 -Annexes:**

**page 12**

4.1 - Annuaire de crise

4.2 - Fiches actions

4.3 - Plans / cartographie

4.4 – Modèles de documents

4.5 - Exercice

# 1 – Identification des risques sur la commune

## 1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

### Aléas naturels:

- .
- .
- .
- .

### Aléas technologiques:

- .
- .
- .
- .

## 1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Nombre d'habitants de la commune : ..... habitants
- Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit:
  - 1- 4-
  - 2- 5-
  - 3- 6-

### Etablissements sensibles

Désignation

Nom responsable

Prof.



Dom.

Obs.

### Population nécessitant une attention particulière

Personnes handicapées ( malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)

Nom	adresse			Personne à prévenir	Observations
-----	---------	---	---	---------------------	--------------

**Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins**

Nom	adresse			Personne à prévenir	Observations
-----	---------	---	---	---------------------	--------------

**Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion**

Nom	adresse			Personne à prévenir	Observations
-----	---------	---	---	---------------------	--------------

**Autres cas**

Nom	adresse			Personne à prévenir	Observations
-----	---------	---	---	---------------------	--------------

Attention, les données personnelles ne sont pas communicables et sont réservées aux services municipaux

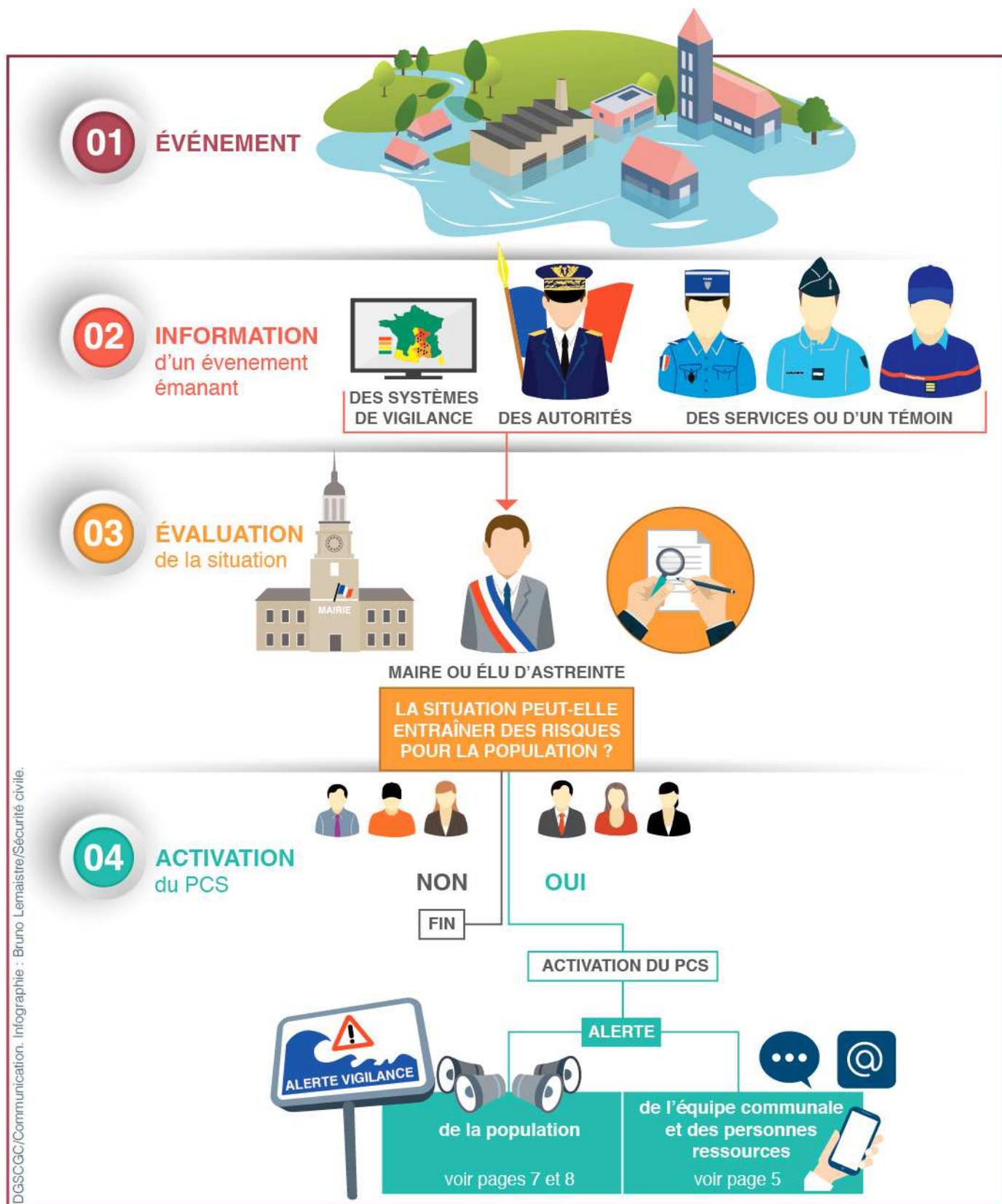
**Autres vulnérabilités**

Désignation	adresse			Nom du responsable	@	Observations
-------------	---------	---	---	--------------------	---	--------------



# 2 – Organiser la réponse communale

## 2.1 – Modalités d'activation du PCS



## 2.2 – Organisation du dispositif communal



### Le maire: **Directeur des Opérations de Secours**

M..... ☎ : \_\_\_\_\_  
☎ : \_\_\_\_\_

1<sup>er</sup> adjoint : M..... ☎ : \_\_\_\_\_  
☎ : \_\_\_\_\_



### Coordination des moyens et des actions

Titulaire: M..... ☎ : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_

Suppléant 1: M..... ☎ : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_

Suppléant 2: M..... ☎ : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_

Localisation de la cellule de crise : ..... (PCC\*)

☎ : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

@ : ..... @ : .....

\* Poste de Commandement Communal



### Equipes terrain

Responsable **alerte**: ..... ☎ : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

Suppléant alerte : ..... ☎ : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

Responsable **soutien**: ..... ☎ : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

Suppléant soutien : ..... ☎ : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

Responsable **logistique**: ..... ☎ : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

Suppléant logistique : ..... ☎ : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

Responsable : ..... ☎ : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

Suppléant: ..... ☎ : \_\_\_\_\_ ☎ : \_\_\_\_\_

## 2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours

Annexe n°

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

Annexe n°

Fiche Alerte de la population

Annexe n°

Fiche Soutien des populations

Annexe n°

Fiche Responsable logistique

Annexe n°

Fiche secrétariat

Annexe n°

Fiche \_ \_ \_ \_ \_

Annexe n°

Fiche \_ \_ \_ \_ \_

Annexe n°



**Liste des contacts pour la préfecture (reprendre les contacts envoyés à la préfecture suite à la circulaire du 3/04/14)**

Nom – prénom du destinataire

	 Prof.	 Dom.		@
1-				
2-				
3-				
4-				

**Qui alerter**

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque:

- **toute la population:** tempête, canicule, nuage toxique,...
- **une partie de la population:** inondation, incendie, explosion,...

**Alerte générale**

Moyens	Lieu	Obs.
Sirène		
Véhicule avec haut parleur		Plan du circuit – Annexe n°
Automate d'appel		Liste de diffusion

Page 7

Personne relais: \_\_\_\_\_ Quartier / hameau    \_ Liste de contact  
 \_\_\_\_\_

 :  
 :

Personne relais: \_\_\_\_\_ Quartier / hameau    \_ Liste de contact  
 \_\_\_\_\_

 :  
 :

Personne relais: \_\_\_\_\_ Quartier / hameau Liste de contact

\_\_\_\_\_



Personne relais: \_\_\_\_\_ Quartier / hameau Liste de contact

\_\_\_\_\_



## Alerte spécifique

Types de risque	Moyens	Obs.
Inondation du cours d'eau:	Personne relais: _____ : :	Liste des rues concernées
	Véhicule avec haut parleur	
Événement usine PPI:	Sirène: Personne relais: _____ : :	Liste des rues concernées
	Véhicule avec haut parleur	

Événement .....

## 2.5 – Soutien des populations: mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche réflexe – annexe n°.... )

## Lieux d'accueil de la population

Type de bâtiment/ adresse	Nom du responsable /	Surface ou capacité	Accueil	Fonctions possibles		
				Couchage	Restauration	Équipements

**Matériels à prévoir****Désignation****Lieux de stockage****Personnes à contacter****Observations****Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement****Nom**** :**** :****Observations**

## 3 – Recensement des moyens

### 3.1 – Moyens humains

#### Professions médicales

Nom	adresse	 :  :	Domaine de compétence
-----	---------	--	-----------------------

#### Personnes parlant une langue étrangère/ interprétariat

Langue	nom	adresse	 : 
--------	-----	---------	--

#### Responsables d'association

Type d'association	nom	adresse	 : 
--------------------	-----	---------	--

#### Personnes ressources

Nom	adresse	 : 	Compétences particulières
-----	---------	--	---------------------------

Page 10

### 3.2 – Moyens matériels

#### Véhicules

- **Détenus par la commune**

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	 /  responsable	Observations
------------------	-----------------	----------------	---------------------	--	--------------

- **Détenus par un particulier**

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	 /  responsable / propriétaire	Observations
------------------	-----------------	----------------	---------------------	---	--------------

## Matériels divers

- **Détenus par la commune**

Type de matériel	Nbre	Localisation	 /  responsable / propriétaire	Observations
------------------	------	--------------	---	--------------

- **Détenus par un particulier**

Type de matériel	Nbre	Localisation	 /  responsable / propriétaire	Observations
------------------	------	--------------	---	--------------

# 4 – Annexes

## 4.1 – Annuaire de crise

### Autorités

Qualité	Nom	 / 	Obs.
Conseiller général			
Maire commune			
-----			
Maire commune			
-----			
Maire commune			
-----			
Maire commune			
-----			
Président EPCI			
-----			

### Membres du conseil municipal

Nom	 /  prof.	 /  dom.	Obs.
-----	---	--	------

### Personnels administratifs et techniques de la commune

Nom	 /  prof.	 /  dom.	Obs.
-----	---	--	------

## Annuaire des services

Services	☎ heures ouvrables	☎ / 📱 astreinte	Observations
Préfecture:	05.59.98.25.25	05.59.98.25.25	
Sapeurs-pompiers:	18	18	
Police / Gendarmerie:	17	17	
SAMU	15	15	
Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)	05.59.80.86.00	05.59.98.25.25	
Direction départementale de la protection des populations (DDPP)	05.59.02.10.80	05.59.98.25.25	
Agence régionale de la santé (ARS) – délégation territoriale des Pyrénées-Atlantiques	05.59.14.51.79	05.59.98.25.25	
Conseil général:	05.59.11.46.64	05.59.11.46.64	

Informations sur les crues

[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

Service gratuit d'envoi de SMS concernant l'élévation, en temps réel des niveaux des eaux en un certain nombre de stations hydrométriques. Lorsque la hauteur d'eau sur la (ou les) station (s) hydrométrique (s) choisie (s) par l'abonné sera atteinte, un message SMS sera délivré sur le téléphone mobile de l'abonné

Pour pouvoir s'abonner à ce service :

- se connecter sur le site [www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)

- aller à la rubrique prévention des risques puis à la rubrique prévision des crues

- à la fin du texte portant sur la prévision des crues, cliquer sur "info crues" puis sélectionner le bassin Garonne-Adour-Dordogne

- compléter le formulaire d'inscription et sélectionner la station hydrométrique voulue (exemple : Escos)

- sélectionner la hauteur d'eau à partir de laquelle vous souhaitez recevoir une alerte SMS

Informations météorologiques

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Possibilité d'abonnement gratuit pour les épisodes pluvieux intenses – APIC- [www.apic.meteo.fr](http://www.apic.meteo.fr)

Site de secours réservé aux communes, en cas de saturation du site Météo France : [www.vigimeteo.com](http://www.vigimeteo.com)

Page 13

## Opérateurs

Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 astreinte	Obs.
Électricité:			
•			
•			
Gaz:			
•			
•			
Distributeur eau potable			
Réseau assainissement			
Ramassage ordures			
Transport collectif			
Exploitant éoliennes			
Eclairage public			

## Divers

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Ambulance privée			
Société BTP			
Société élagage			

## Lieux publics

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
École _____			
Gymnase _____			
Piscine _____			
Collège _____			
Salle polyvalente			

Page 14

## 4.2– Fiches réflexe

### Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- ...

### Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif

- est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les compte-rendus et les demandes provenant du terrain
- Élabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture ( ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction
- ...

## **Fiche Responsable Alerte de la population**

---

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation
- ...

## **Fiche Responsable Soutien des populations**

---

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Évalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale
- ...

## **Fiche Responsable Logistique**

---

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations
- ...

## **Fiche secrétariat**

---

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise ( matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe )
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions
- ...

### **4-3 Plans / cartographie**

- Plan de la commune
- Zones à risque
- Circuits d'alerte
- ...

## 4.4 – Modèles de documents

- **Arrêté de réquisition**



Le maire de la commune de .....

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (*l'événement*).....  
.....survenu le ..... à .....heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à *expliciter le plus possible*.....,

### **Arrête :**

**Article 1er :** L'entreprise .....est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

**Article 2 :** *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

**Article 3 :** La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (*X heures, voire jours.*)

**Article 4 :** [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

**Article 5 :** A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

**Article 6 :** le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

**Article 7 :** Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[ requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

**Article 8 (exécution) :** Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

• **Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale**



Le Maire de .....

**Vu** les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** ..... survenu le.....  
.....

Considérant que .....constitue un danger pour la  
sécurité publique ;

**ARRETE**

**Article 1er** : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2**: Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

**Article 3**: Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

**Article 4**: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5**: Copie du présent arrêté sera adressée à:

- Préfet du Département
  - Commandant du groupement de gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques
  - Président du Conseil Général
  - Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire

- **Main courante**

<b>Heure</b>	<b>Origine de la demande / message</b>	<b>Demande / message</b>	<b>Suite donnée</b>	<b>Heure</b>	<b>Observations</b>
--------------	--	--------------------------	---------------------	--------------	---------------------

## 4.5 – Exercices

### Historique des exercices

Date

Thème de l'exercice

Observations

